

MODALITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION ET PRISE EN CHARGE

Comment vous inscrire ?

- Formations inter-établissement :

Envoyez votre bulletin d'inscription (specimen page 96)

par courrier : Centre hospitalier universitaire de Poitiers
Formation continue
2 rue de la Milétrie
CS 90577 - 86021 Poitiers cedex

ou par mail : formation.continue@chu-poitiers.fr

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée et confirmée par courriel ou par courrier dès que le groupe est constitué.

- Formations intra-muros :

La formation continue du CHU de Poitiers examinera toute demande d'organisation d'une formation au sein d'un établissement.

Des formations adaptées de notre catalogue ou sur mesure peuvent être proposées. Nous nous déplaçons, chez vous.

Groupe de six participants minimum.

Quelles sont les différentes modalités de prise en charge ?

- À titre personnel :

Sur le bulletin d'inscription, le stagiaire complète l'encadré « À titre personnel » et appose sa signature.

- Prise en charge par l'employeur et autre :

Les frais d'inscription sont pris en charge par votre employeur ou un organisme de financement. Le bulletin d'inscription doit nous être retourné par courrier ou par mail accompagné de l'attestation de prise en charge.

DÉROULEMENT

Convention et convocation

Les conventions sont envoyées à l'établissement ou au participant au plus tard 2 semaines avant la formation.

Dès réception de la convention signée, une convocation est adressée au participant.

Évaluation

À l'issue de la formation, le stagiaire est invité à compléter une fiche d'évaluation permettant d'évaluer sa satisfaction.

Attestation de présence ou attestation DPC

- Formation DPC :

Dans le cas où le participant a bien suivi toutes les étapes de la formation, l'attestation de participation à un programme DPC est adressée au participant et à la structure en charge du contrôle (établissement, ordre professionnel).

- Formation non DPC :

L'attestation de présence est adressée au participant ou à l'établissement.

Règlement

Le règlement est dû à l'issue de la formation à réception de la facture.

CONDITIONS D'ANNULATION

La session de formation pourra être reportée ou annulée si le nombre des inscrits est insuffisant.

Toute annulation par l'établissement ou le stagiaire doit être communiquée par courrier ou par courriel.

En cas de désistement dans les 8 jours précédant la formation, la moitié des frais d'inscription sera facturée. Si un stagiaire est dans l'obligation d'interrompre sa formation, le paiement de celle-ci reste dû dans sa totalité.